

MASSAGUEL

Feuillet d'informations Municipales N°28

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Vie des associations
- Infos diverses

Edito

La fin de l'année 2018 a été marquée par des manifestations et des revendications sans précédentes avec, hélas, des débordements de violence injustifiables.

Depuis longtemps, une cassure s'est opérée entre les élus nationaux et la population et plus particulièrement celles des territoires ruraux.

En outre, le problème du chômage reste en France le point le plus préoccupant alors que d'autres pays européens l'on partiellement résolu.

En début d'année une concertation va être lancée, la mairie de Massaguel sera à votre écoute pour enregistrer vos doléances mais aussi vos suggestions.

En cette période de nouvel an, il est de tradition de faire un bilan des actions passées et des projets à venir sur la commune.

En 2018, comme prévu, nous avons avancé sur les économies d'énergie, avec le remplacement

Agenda: Loto des Aïnats dimanche 13 janvier
AG des Aïnats le 26 janvier à 11h
3ème édition de la Soupaguel le samedi 2 février



de l'éclairage public par des lampes à LED mais aussi avec l'isolations des bâtiments publics .

En 2019 et 2020 nous allons continuer nos actions sur l'éclairage et sur l'isolation avec pour objectif final la mise en place d'une chaufferie bois pour l'ensemble des bâtiments autour de l'école et de la mairie.

La transition énergétique et l'environnement restent une priorité pour le conseil municipal et pour l'ensemble des Français, c'est l'avenir de nos enfants et petits enfants qui est en jeu.

Avec le conseil municipal nous nous engageons dans cette voie et vous souhaitons une très bonne année 2019.

MAIRIE: Nouveaux horaires d'ouverture au public

Lundi : 14h à 18h

Mardi : 14h à 17h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 14h à 17h

Le **site internet** de la commune est en ligne sous l'adresse : www.massaguel.fr

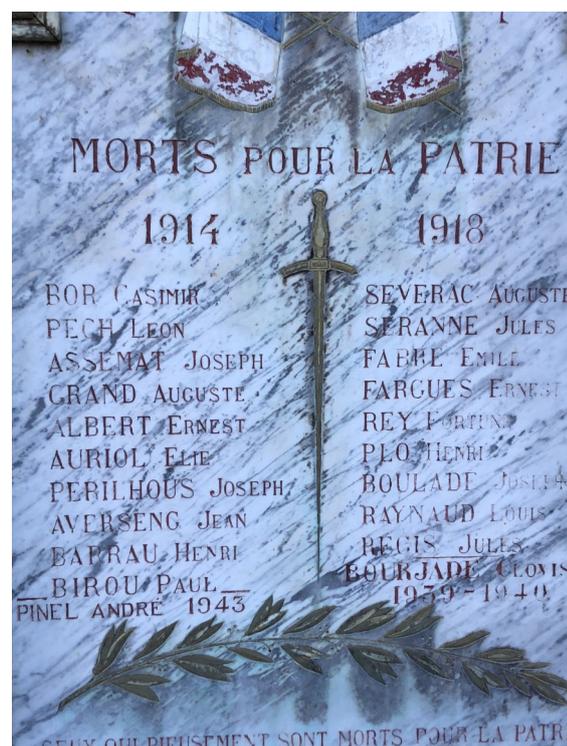
Directeur de la publication : M.ORCAN

Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel – 29 Av. André Cabrol – 81110 MASSAGUEL

Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

Commémoration du centenaire de la fin de la guerre 14/18



COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

CONSULTATION

en matière de développement des pratiques sportives

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Sport de la Communauté de Communes Sor et Agout, nous souhaitons recueillir vos avis, vos attentes ainsi que vos ambitions pour bâtir la politique sportive du territoire dans les prochaines années (pratique compétitive, sports de loisirs, sport santé). Ce questionnaire s'adresse à tous, pratiquants réguliers ou occasionnels et non pratiquants. Merci de compléter le questionnaire avant le 31 janvier 2019 directement sur le site internet de la Communauté de Communes Sor et Agout : www.communautesoragout.fr

1) Délibérations adhésion service RGPD ADM

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le règlement impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Le Maire propose au conseil:

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la protection des données » proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,
- De désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD « personne morale » de la collectivité,

2) Budget assainissement transformation du budget annexe non autonome en budget annexe avec autonomie financière

Considérant que des travaux préalables au transfert de la compétence Eau et Assainissement des communes vers les EPCI (au plus tard le 01/01/2020) doivent être menés par les communes sur leur Budget Eau et Assainissement,

Considérant que pour la commune de Massaguel le Budget Assainissement est un Budget annexe sans autonomie financière et rattaché au Budget principal au moyen d'un compte de liaison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la transformation du Budget annexe Assainissement non autonome en Budget annexe avec autonomie financière au 01/01/2019,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de la Préfecture du Tarn et des Finances Publiques.

3) Autorisation permanente de poursuite pour les impayés

Vu les dispositions du Décret n° 2009-15 du 3 février 2009 et leur codification aux articles L 1617-24 et L 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la prise de fonction au 1° décembre 2018, de Mr QUETGLAS Claude en qualité de comptable public à PUYLAURENS (Tarn) ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite par le comptable public d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr QUETGLAS Claude, à titre permanent, à émettre les lettres de relance et mises en demeure, à engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis.

4) Travaux sur rivière du Sant

Suite aux crues de novembre, il y a eu des dégâts sur le pont du Rocaille qui se situe entre Massaguel et Verdalle. La commune de Verdalle a fait faire un devis à la société SOBAC afin de renforcer le pont. Le coût s'élève à 1813.70 € TTC. La commune de Verdalle demande une participation à la commune de Massaguel à hauteur de 50%; coût pour la commune 906.85 € TTC. Monsieur le maire, émet l'idée de céder le chemin avec un droit de passage pour les autres propriétaires. Une discussion sera menée ultérieurement avec la commune de Verdalle.

5) Columbarium

Suite au conseil municipal du 18/09/2018, Mme Gleizes a fait réaliser un devis à la société granits du Moulin concernant un columbarium de 12 cases (24 places). Le coût de ce devis s'élève à 3 696.25 € TTC

Avis favorable du conseil: Mme Gleizes doit se renseigner sur le coût de la pose.

6) Compte rendu du conseil d'école

Effectifs : 17 enfants en maternelle et CP

16 enfants en CE /CM

La piscine a débuté le 27 septembre pour 8 séances.

Un spectacle de magie a été offert par les Aïnats le 12 octobre, prolongé par un goûter.

Le repas de la semaine du goût a eu lieu le 19 octobre, sur le thème de l'Espagne.

Premier spectacle FOL le vendredi 9 novembre à Sorèze. La classe des grands participera à une séance école et cinéma le 26 novembre.

Projet classe de neige : Le séjour est prévu du 11 au 15 février à Ascou Paillères avec 2 classes de l'école de Dourgne. Des demandes d'aide pour les familles sont possibles.

En accord avec la mairie, il est envisagé de changer les néons des deux classes par des lampes led.

7) Prix de l'eau et de la taxe d'assainissement

Après discussion et délibération, il est décidé à l'unanimité, que les tarifs de 2018 (hors taxes d'Adour-Garonne) seraient reconduits pour l'année 2019.

- Eau : 1,05 € / m³
- Assainissement : 0,85 € / m³
- Abonnement eau : 60 €

8) Achat de nichoir

La LPO (Ligue protection des oiseaux) par l'intermédiaire de Mr. Lau nous propose 3 formules d'interventions :

- fourniture et pose de nichoir : 50€ l'unité
- exposition/ conférence (rapace nocturnes) : 120€
- fourniture et pose d'un nichoir + exposition/conférence : 150€

Le conseil municipal après discussion décide l'achat de 2 nichoirs.

8) Questions diverses

- Demande d'aide financière pour le voyage scolaire du collège de Dourgne. Le conseil municipal décide de donner la somme de 50€ par enfant de la commune: montant total limité à 200 €.
- AG MJC : vendredi 14/12/2018. Activités diversifiées : Yoga, Relaxation méditative, Chorale, Art Floral, Volley loisirs, Exposition d'art, Atelier mémoire. Les tarifs de la carte sont inchangés pour 2019 : 15€ pour le 1^{er} membre de la famille, 13€ pour le deuxième membre, 11€ à partir du troisième et 9€ pour les moins de 18 ans. Les projets pour 2019 sont : la Soupaguel début février et la fête du village qui se ferait en même temps que la fête de l'école.
- Eoliennes : Il faut signer une convention pour autoriser le passage des camions et les câbles sur les chemins communaux. Vote majoritaire avec deux abstentions. La commune recevrait pour 3 éoliennes 15700 €/an + redevance occupation des chemins 18800 €/an. Une permanence d'informations sera tenue à la mairie par la société VSB.
- Compétence eau et assainissement : la compétence assainissement sera prise en 2020 par la CCSA. Pour l'eau, il semblerait que les communes soient réticentes à transférer la compétence.
- Etude Athémis : Lancement de l'étude énergétique des bâtiments communaux. Une demande de subvention sera faite au département et à l'état.
- Remplacement luminaire : Remplacement au coup par coup des luminaires défectueux et création d'un projet de remplacement d'une rue. Il sera demandé la pose de prise sur les poteaux pour les illuminations.
- Conférence Parc : Le conseil municipal choisi une conférence sur le Béal.
- Volley : demande de subvention du CMVB concernant l'occitan voll'. La même somme que les autres années sera allouée.

10) Compte rendu réunions

- **CCSA**

- Une enquête sur le sport va être mis en ligne sur le site de la CCSA par le biais d'un questionnaire ou à disposition en mairie.

-Le crématorium devrait être construit sur le territoire de la communauté de communes par la SPL d'Albi avec une participation de 400 000 € pour la CCSA.

- **Syndicat du SANT**

Augmentation des tarifs au 1er janvier: abonnement 84 €; prix de l'eau 1,28 €HT le m3.

Les contrôles des poteaux incendie qui incombent à la commune seront pris en charge par le syndicat

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Après-midi magique à l'école avec les Aïnats



Les rencontres école-troisième âge ont démarré il y a trois ans avec des arbres fruitiers offerts par les Aïnats et plantés par les enfants, aidés bien sûr par des adultes. De part et d'autre, on a apprécié et on a remis ça l'an dernier avec un repas «citrouillard» concocté par les mamies et papys pour Halloween. Cette année, les aînés ont eu l'idée d'offrir aux écoliers un après-midi récréatif et ont invité Gérard Bergé,

magicien, animateur, conteur de Castelsarrasin. Les enfants étaient ravis et ébahis devant les tours de magie de Gérard, d'autant qu'il les a fait participer et ils n'ont vu «que du bleu», comme on dit, les adultes idem. Quelques histoires rigolotes, un goûter offert et les enfants sont repartis avec chacun un ballon sculpté par Gérard. Belle initiative où chacun y trouve son compte, qui sera reconduite l'année prochaine avec de nouvelles idées

Cathy a la passion des fleurs

Cathy Séverac adore la nature, le jardinage et les fleurs. Elle a créé un atelier d'art floral à la MJC il y a déjà une vingtaine d'années. Un groupe de huit personnes inscrites, présentes en fonction de leurs disponibilités, qui se



retrouvent une fois par trimestre. Cathy propose un cours en automne, un à Noël, un au printemps et en clôture une grande composition pour l'exposition des artistes locaux de début juillet. Chaque personne amène ses fleurs, cueillies en général dans la nature, et réalise son bouquet ou sa composition, le résultat est toujours à la hauteur des talents de chacune, avec les conseils avisés de leur coach bien sûr. Dernière séance en date juste avant Noël, manière de réaliser une décoration pour les fêtes. Cathy s'occupe également d'un jardin partagé sur un terrain mis à disposition par la municipalité. Avec deux autres personnes pour l'instant, démarré l'an dernier, il sera beaucoup plus fourni cette année.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'atelier d'écriture séduit



L'Université pour tous de Castres, avec la mairie de [Massaguel](#), propose à ses adhérents de venir participer un vendredi par mois, de 13 h 30 à 15 h 30, à des ateliers d'écriture. Participer à ces ateliers, c'est se trouver à plusieurs pour le plaisir d'écrire, laisser venir ce que l'on porte en soi, se laisser porter au gré de son imaginaire. Le groupe se réunit pour une écriture commune mais absolument singulière à chacun et c'est le plaisir, la curiosité qui animent et fournissent l'énergie créatrice propre à chaque participant.

Françoise conduit l'atelier en faisant des propositions où les consignes servent de cadre et permettent d'exercer sa propre écriture. Après un échauffement fait de jeux d'écriture, plusieurs propositions se succèdent et l'aventure commence. Grâce à cette forme de rituel, dans le respect de chacun, le climat bienveillant et convivial du groupe permet d'exercer sa propre liberté à écrire. Chacun à son rythme peut participer sans contrainte de régularité et sans avoir d'expérience de l'écriture.

Repas de fin d'année pour les marcheurs

Michel et Vanda Groussoux organisent des randonnées un jeudi sur deux toute l'année. Michel connaît la montagne proche et n'a pas son pareil pour déguster et faire découvrir de belles balades à ses amis. Vanda se charge du petit goûter de fin de rando, et c'est bien agréable de trouver un rafraîchissement en été comme une boisson chaude en cette saison, plus un petit quelque chose à grignoter. Et puis courant décembre, après une matinée rando, c'est le repas de fin d'année dans une cabane de chasseur. Repas de fête avec foie gras, magret, bûche, enfin tout ce qu'il faut. Le tout arrosé, avec modération, ambiance, chansons et convivialité comme on sait le faire ici, par les temps qui courent ça fait du bien. Ce couple sympathique habite Labruguière, mais ayant de fortes attaches à [Massaguel](#), c'est tout naturellement qu'ils rejoignent régulièrement les aînés pour participer à leurs activités.

Michel et Vanda Groussoux organisent des



MJC : le point sur les activités

Yoga : 18 participants, 2 cours hebdomadaires, Corentin a remplacé Brigitte, c'est sa 2e année. On peut toujours s'inscrire.

>> **Relaxation méditative** : séance le mercredi matin avec Françoise à 10 h, salle des associations comme le yoga, 10 participants. Des stages sont proposés.

> **Chorale** : Jacques Martinez et Jean Launay présentent «La Chanterelle», 15 participants le jeudi soir, plusieurs concerts dans l'année.

> **Art floral** : Cathy Séverac l'anime une fois par trimestre, 8 participants. Un jardin partagé est aussi proposé.

> **Fête de juillet** en partenariat avec Tendre Oreille qui a fêté ses 10 ans. Repas intergénérationnel en soirée. Le concours des épouvantails a participé à l'animation du village.

> **Soupaguel** : Lilian présente ce concours de soupes depuis 2 ans avec succès.

> **Volley loisir** : bonne ambiance dans l'équipe avec 16 participants à [Massaguel](#) le mardi soir.

> **Atelier mémoire** : 11 participants depuis 5 ans, animation V.Requis et M.Cathala, ouvert à tous.

Le développeur de projet d'énergies renouvelables, **VSB énergies nouvelles**, termine l'assemblage du dossier de demande d'autorisation du projet de parc éolien. Il sera déposé en préfecture pour une instruction au cours du printemps prochain.

La mise en commun des études menées par des experts indépendants sur les aspects environnementaux, naturalistes, paysagers et techniques ont décidé du dessin final du projet. Il comportera 3 éoliennes sur Massaguel, au Brassiès. Si le dossier est accepté, la mise en service des éoliennes représentera une nouvelle ressource économique pour la commune et participera à diversifier la production électrique en utilisant une ressource naturelle.

PROJET EOLIEN



La production du parc éolien assurera la consommation de 3600 foyers à proximité du site.

La société VSB Energies Nouvelles proposera une permanence d'information sur la commune en début d'année

INFO SIPOM

Le SIPOM propose des composteurs individuels de 340 litres.

Vous pouvez réserver votre composteur par l'intermédiaire du site www.sipom.fr, ou par téléphone au SIPOM : 05 62 71 32 96.

Un agent du service animation/communication viendra l'installer avec vous sur rendez-vous. Un suivi sera ensuite assuré une fois par an environ.

Le compostage est en effet une gestion éco citoyenne de ses déchets de cuisine et de jardin. A l'heure actuelle, la réduction des déchets est un enjeu primordial pour les collectivités locales et leurs administrés.

Les poubelles des français contiennent plus de 35% de déchets de cuisine, c'est-à-dire tous les restes de repas, les fruits et légumes abimés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées, ...). Ces déchets organiques représentent une quantité non négligeable de déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

Cette gestion de proximité permet de diminuer la quantité des ordures ménagères, de valoriser un déchet biodégradable et de récupérer sur place du compost de bonne qualité.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour

pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

Le SIPOM propose un **service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM.

A ce jour : les tarifs sont les suivants :

Forfait de 40€ : le déplacement, l'installation et une heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM.

Heure supplémentaire : 20€. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.





INFO PLUI

La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) a engagé l'élaboration d'un document d'urbanisme, le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

OÙ EN EST L'ÉLABORATION DU PLUi ?

Durant toute l'année 2018, les élus, accompagnés des services de la communauté de communes et du Bureau d'études Citadia Conseil, ont travaillé sur le règlement et le zonage, dernier volet du PLUi. Les principaux éléments ont été présentés aux habitants lors de 4 réunions publiques en septembre.

Le projet de PLUi a été arrêté le 11 décembre 2018 en conseil de communauté (*l'arrêt signifie l'arrêt des études techniques*). Dès lors débute la phase administrative, à savoir :

Durant l'hiver, la **consultation des personnes publiques associées** (Etat, Région, Département, Communes, Parc Naturel Régional, Chambre d'agriculture, etc.)

Au printemps, l'**enquête publique** durant laquelle chaque habitant peut venir s'exprimer auprès du commissaire enquêteur afin de lui transmettre sa requête.

En été, suite au rapport du commissaire enquêteur et à l'avis des personnes publiques associées, les élus pourront choisir de faire évoluer à la marge le projet de PLUi

A l'automne, **approbation du projet**, ce qui signifie qu'il sera mis en application

LA CONCERTATION DE LA POPULATION

La phase de concertation du public a été clôturée le 11 décembre 2018 lors du conseil de communauté au cours duquel un bilan de la concertation a été présenté. Le prochain temps d'expression du public sera pendant l'enquête publique au printemps 2019.

Pour vous renseigner sur le PLUi ou sur le classement actuel et envisagé de votre terrain vous pouvez :

Vous rendre sur le site internet de la communauté : www.communautesoragout.fr, rubrique aménagement du territoire/ urbanisme.

Vous renseigner auprès de votre Mairie

Vous renseigner ou prendre rendez-vous auprès du service urbanisme de la Communauté de communes (tél : 05 63 72 84 84, mail : matthias.cottureau@communautesoragout.fr)

Enquête Publique sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation du Bassin du Sor.

C'est une servitude d'utilité publique ayant comme objectifs :

- de ne pas augmenter les personnes et les biens exposés au risque d'inondation
- de ne pas augmenter le risque inondation en aval

Elle a comme effet de contraindre les aménagements et les constructions futures.

Comment obtenir des informations :

- En consultant le dossier d'enquête papier dans les Mairies concernées à leurs horaires d'ouverture
- En consultant le dossier d'enquête numérique sur un ordinateur situé à la mairie de Soual

En consultant le dossier d'enquête numérique sur le site internet de l'Etat : <http://www.tarn.gouv.fr/revision-du-ppr-inondation-du-bassin-versant-du-a5286.html>

En téléphonant à la DDT du Tarn à Albi – 05 81 27 59 57 ou 05 81 27 5

Enquête publique du 7 janvier à 9h au vendredi 8 février à 17h